AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-75076126

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. nº 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin nº 49 (20ème envoi) - 5 août 1975.-

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher : Le climat du mois de juillet a été très favorable à l'insecte qui se développe avec rapidité.

. Protection des pêches (là où la récolte le justifie) : Effectuer un traitement entre le 8 et le 10 août compris :
- sur les variétés à récolter à partir du 16 août, avec un produit à base soit de mévinphos (50 g MA/hl), soit de dichlorvos (125 g MA/hl) ;
- sur les autres variétés plus tardives dont le début de la cueillette n'interviendra pas avant le 24 août, avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale, autre que le mévinphos ou le dichlorvos.

. Protection des écussons en pépinière : Rappelons que la jeune chenille de tordeuse orientale est susceptible d'évoluer aux dépens des tissus cicatriciels en voie de formation autour de la blessure de greffage. De la sorte, la soudure se fait mal et la greffe est de mauvaise qualité ; souvent elle meurt peu après le débourrement. On empêche l'insecte de s'installer en traitant les écussons dans les quatre jours qui suivent leur pose avec l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale du pêcher.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse et Tordeuse orientale du pêcher (cognassiers, poiriers, pommiers) : Le deuxième vol de carpocapse se poursuit tandis que le "passage" de la tordeuse orientale du pêcher, depuis les arbres à fruits à noyau vers les arbres à fruits à pépins, est commencé. Dans les vergers d'arbres à fruits à pépins mitoyens de vergers de pêchers attaqués par la tordeuse orientale, effectuer un traitement avec un produit efficace à la fois contre le carpocapse et la tordeuse orientale, à la dose recommandée pour ce deuxième ravageur.

- Petite mineuse marbrée (Lithocolletis blancardella) : La chenille de ce petit papillon se développe aux dépens des feuilles des arbres fruitiers (principalement sur pommier et poirier). Elle provoque des sortes de pincement du limbe ayant pour conséquence un étalement irrégulier, asymétrique, de la feuille. L'insecte est présent assez fréquemment dans les vergers des environs de Toulouse et peut-être ailleurs (Castelmaurou, Saint-Marcel, Gargas, par exemple). Pour le combattre, lorsque sa présence fait craindre une diminution sensible de l'activité foliaire, on pourrait effectuer un traitement à placer à la fin de la semaine du 4 au 10 août. Les produits suivants sont efficaces, surtout sur chenilles jeunes : dichlorvos, méthomyl, méthidathion.

Ce traitement nécessite une pulvérisation copieuse, sinon son efficacité est très diminuée.

TOUS ARBRES FRUITIERS

- Araignées rouges (P. ulmi) : Le dépôt des oeufs d'hiver est commencé et le temps actuel est très favorable à ces animaux.

Nous rappelons les termes du bulletin nº 47 du 11 juillet. Aux produits déjà cités, il convient d'ajouter le benzomate (Artaban), peu toxique pour les auxiliaires.

P.166

.../...

/ V I G N E /

- Tordeuses de la grappe : Le deuxième vol d'eudémis et de cochylis est pratiquement terminé. Attendre les indications qui seront données le moment venu en fonction du troisième vol d'eudémis.

/ CULTURES LEGUMIERES /

- Melon : Poursuivre la protection contre l'oïdium, notamment dans les cultures tardives et surveiller les foyers de pucerons pour éviter leur extension.

- Poireau : On assiste actuellement à un envahissement des cultures par les thrips et le feuillage prend une teinte grisâtre. Combattre ces animaux en employant l'un des produits conseillés contre la teigne du poireau, à l'exception du carbaryl et du bacillus thuringiensis.

- Poivron - Aubergine - Melon - Haricots verts : Depuis plusieurs années, on observe sur ces cultures des dégâts causés par les chenilles de la deuxième génération de la pyrale du maïs.

Actuellement, le deuxième vol de ce ravageur n'est pas commencé ; il est donc encore trop tôt pour intervenir.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON, E. JOLY, G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-